

Direction de l'Action Juridique

Hôtel de ville
Place Jean Delvainquière
BP 30109 – 59393
Wattlelos Cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES
ET DECISIONS DU MAIRE

APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122 – 22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

AUTORISATION A ESTER EN JUSTICE

Nous, Maire de la ville de WATTRELOS,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2 du 28 mars 2026, portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire de WATTRELOS, transmise à Monsieur le Préfet du Nord le 28 mars 2026,
- Vu la requête déposée le 1^{er} avril 2026 par [REDACTED] devant le Tribunal Administratif de Lille, aux fins de référé-suspension,
- Vu le dossier ouvert auprès de la SMACL, assureur de la commune en Protection juridique de la personne morale, sous le n° D2604030115,

D É C I D O N S

De confier à Maître Christophe CABANES, avocat exerçant au sein du cabinet CABANES AVOCATS, 141 avenue de Wagram - 75017 PARIS, la défense des intérêts de la Ville.

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Acte certifié exécutoire de plein droit en application
de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la
Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Fait à Wattlelos, le **09 AVR. 2026**

Signé : Dominique BAERT
Pour extrait certifié conforme

Wattlelos, le **09 AVR. 2026**

Le Maire,



Le Maire,

